

Séance ordinaire du 14 novembre 2023

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 14 novembre 2023, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1	Madame Julie Demers
District # 2	Madame Lynda Pépin
District # 3	Monsieur Gilles Lévesque
District # 4	Monsieur Marc-André Vallières
District # 5	Madame Catherine De Blois
District # 6	Madame Nathalie Bérubé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Dominic Boucher Paquette.

Mme Johanne Carrier, directrice adjointe, secrétaire- réceptionniste, est aussi présente.

2023-11-257 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

2023-11-258 Adoption des procès-verbaux du 3 et 10 octobre 2023

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les procès-verbaux du 3 et 10 octobre 2023 soient adoptés et signés tels que présentés.

Dépôt des listes

La directrice adjointe a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 11 octobre 2023 au 10 novembre 2023, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. La directrice adjointe a remis aux membres du conseil un résumé des salaires versés du 1er au 31 octobre 2023 est également déposé.

2023-11-259 Comptes du mois

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice adjointe en date du 6 octobre 2023 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #202300460 à 202300503 sont émis.

Dépôt des intérêts pécuniaires

Les élus suivants ont remis leur déclaration des intérêts pécuniaires :

M. Dominic Boucher-Paquette
Mme Catherine Deblois

2023-11-260 Demande de droit de passage pour implantation d'une ligne électrique

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'un propriétaire afin que le conseil municipal autorise l'implantation d'une ligne électrique dans le premier rang

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise Hydro Québec à faire l'implantation d'une ligne électrique dans l'emprise de la municipalité sous conditions :

- 1- Les poteaux doivent être implantés à la limite de l'emprise du chemin
- 2- Le conseil veut obtenir une copie des plans d'implantations des poteaux et en désire faire l'approbation de ceux-ci afin de s'assurer qu'il soit conforme.

2023-11-261 Vente du terrain derrière la station épuration

ATTENDU QUE le conseil a reçu une offre d'achat pour la partie entre la station d'épuration jusqu'à la rivière du lot 4 766 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac.;

ATTENDU QUE la superficie visée par l'offre d'achat est de 2,14 hectares;

ATTENDU QUE l'acheteur a fait faire l'évaluation de cette partie de terrain;

ATTENDU QUE la CPTAQ a autorisé l'aliénation du lot 4 767 060.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil accepte l'offre d'achat, d'une partie du lot 4 766 992, de Mme Julie Charbonneau pour un montant de 18 836\$.

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Kim Leclerc, et le maire, M. Dominic Boucher-Paquette à signer les documents reliés à la vente du terrain.

2023-11-262 Embauche agente aux communications et aux services à la clientèle

ATTENDU QUE la réception de plusieurs candidatures pour le poste;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil engage Mme Joannie Bouchard à titre d'agente aux communications et service à la clientèle avec une probation de trois mois.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le document « Contrat de travail » pour et au nom de la municipalité pour cette nouvelle employée municipale.

2023-11-263 Embauche d'un 3e chauffeur – Réjean Proulx

ATTENDU QUE le conseil souhaite embaucher Monsieur Réjean Proulx pour répondre aux besoins du déneigement cet hiver.

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

D'embaucher Monsieur Réjean Proulx à titre de 3e chauffeur pour la saison 2023-2024.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le document « Contrat de travail » pour et au nom de la municipalité pour ce nouvel employé municipal.

2023-11-264 Embauche d'un 4e chauffeur – Louis Boucher

ATTENDU QUE le conseil souhaite embaucher Monsieur Louis Boucher pour répondre aux besoins du déneigement cet hiver.

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

D'embaucher Monsieur Louis Boucher à titre de 4e chauffeur pour la saison 2023-2024.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le document « Contrat de travail » pour et au nom de la municipalité pour ce nouvel employé municipal.

2023-11-266 Addenda au contrat de travail – Directrice générale

ATTENDU QUE la directrice générale a fait une demande au conseil municipal afin de modifier certains points dans son contrat de travail.

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil apporte les modifications tel que discuté en table de travail.

2023-11-267 **Avis de motion du Règlement #507-2023
Règlement concernant la rémunération du
maire et des conseillers (ères) du conseil
municipal de Notre-Dame-des-Bois**

Le conseiller Monsieur Marc-André Vallières donne avis de motion qu'un règlement sera présenté concernant la rémunération du maire et des conseillers (ères) du conseil municipal en vue de son adoption lors d'une prochaine séance.

2023-11-268 **Adoption du projet de règlement #507-
2023 Règlement concernant la
rémunération du maire et des conseillers
(ères) du conseil municipal de Notre-
Dame-des-Bois**

Le conseiller Monsieur Marc-André Vallières présente le projet de règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers (ères) du conseil municipal en vue de son adoption.

2023-11-269 **Avis de motion du règlement #508-2023
règlement sur la gestion des matières
résiduelles**

Le conseiller Monsieur Marc-André Vallières donne avis de motion qu'un règlement sera présenté concernant la gestion des matières résiduelles en vue de son adoption lors d'une prochaine séance.

2023-11-270 **Adoption du projet de règlement #508-
2023 règlement sur la gestion des matières
résiduelles**

Le conseiller Monsieur Marc-André Vallières présente le projet de règlement concernant la gestion des matières résiduelles en vue de son adoption.

2023-11-271 **Avis avant la vente pour défaut de
paiement des taxes municipales**

ATTENDU QUE les taxes municipales impayées doivent être recouvrées;

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'UN avis soit envoyé à tout propriétaire qui doit une somme de 50 \$ et plus, et ce depuis la taxation annuelle 2023.

QUE l'avis pour les sommes dues en 2023 se fasse par courrier ordinaire.

QUE l'avis pour les sommes dues en 2022 et antérieurement soit effectué par courrier recommandé.

2023-11-272

Calendrier des réunions du conseil 2024

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en établissant le jour et l'heure.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le calendrier ci-après soit adopté et que les séances débutent à 19h30 :

16 janvier 2024	09 juillet 2024
13 février 2024	13 août 2024
12 mars 2024	10 septembre 2024
09 avril 2024	08 octobre 2024
14 mai 2024	12 novembre 2024
10 juin 2024	10 décembre 2024

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2023-11-273

Organisation souper d'employés

ATTENDU QUE le conseil désire organiser un souper d'employé le 12 janvier prochain, pour les employés municipaux

ATTENDU QUE les conjoints (es) sont invités à se joindre au souper au montant de 25\$ par conjoint (e).

ATTENDU QUE le conseil a retenu les services du traiteur resto bar La patrie pour un montant d'environ 1 450.40\$ tout dépend du nombre total de participants.

Il est proposé Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil retient les services du traiteur resto bar la patrie pour le souper d'employés.

2023-11-274

Compensation cellulaire maire

ATTENDU QUE M. le maire a fait la demande au conseil municipal afin de recevoir une compensation pour l'utilisation de son téléphone personnel pour des tâches reliés à ces fonctions de maire.

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise une compensation cellulaire de 30% sous présentation de la facture.

2023-11-275 **Politique de confidentialité**

ATTENDU QUE la municipalité devait mettre en place une politique de confidentialité au niveau des renseignements personnels qui sont détenus par la municipalité

ATTENDU QUE cette politique sera disponible sur le site de la Municipalité.

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil accepte la politique de confidentialité proposée.

2023-11-276 **Règle de gouvernance**

ATTENDU QUE la municipalité devait mettre en place des règles de gouvernance au niveau des renseignements personnels qui sont détenus par la municipalité

ATTENDU QUE les règles de gouvernances seront disponibles sur le site de la Municipalité.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil accepte les règles de gouvernance proposée.

2023-11-277 **Procédure en cas d'incidents**

ATTENDU QUE la municipalité devait mettre en place une procédure en cas d'incidents au niveau des renseignements personnels qui sont détenus par la municipalité

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil accepte la procédure en cas d'incidents proposée.

2023-11-278 **Installation de caméra au centre
communautaire**

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire l'installation de caméras au centre communautaire afin de s'assurer de la sécurité de celui-ci et de pouvoir faire des vérifications au niveau des méfaits ou du non-respect de la réglementation.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'installation de caméras au centre communautaire auprès du fournisseur CSI Estrie au montant de 3 420,00\$ avant taxes.

**2023-11-279 Renouvellement assurance générale -
FQM**

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil renouvelle la police d'assurance générale avec la FQM au coût de 54 452,04\$.

**2023-11-280 Renouvellement publicité – Guide de par
icitte 2023-2024**

ATTENDU QUE le renouvellement est à effectuer dans le guide de par icitte;

ATTENDU QUE l'entête en couleur ayant la dimension d'un 1/5 de page est privilégié.

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le renouvellement est accordé au coût de 347,00 \$ avant taxes.

2023-11-281 Renouvellement V+ communication

ATTENDU QU'en début 2023, le conseil a accepté l'offre de V + communication pour mettre de l'avance notre système de communication en cas d'urgence;

ATTENDU QUE la municipalité avait une année d'essai afin de s'assurer que celui-ci réponde bien au besoin;

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil accepte de renouveler avec un contrat de 5 ans avec une remise de 10% pour un montant annuel de 1 762,00\$ avec le fournisseur Modellium.

**2023-11-282 Levée de drapeaux à travers le Québec le
lundi 20 novembre prochain dans le cadre
de la Journée mondiale de l'enfance.**

ATTENDU QUE le conseil souhaite appuyer avec la levée du drapeau le 20 novembre dans le cadre de la journée mondiale de l'enfance.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil demande au responsable des travaux publics de procéder à la levée du drapeau le 20 novembre prochain dans le cadre de la journée mondiale de l'enfance.

2023-11-283

**Appui à la MRC du granit - couverture
cellulaire et exigences quant à la
modernisation du système 9-1-1**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a fait parvenir une demande d'appui par sa résolution no 2023-177 :

ATTENDU QUE la taxe 9-1-1 est financée et prélevée sur les comptes de téléphones (téléphonie filaire ou sans-fils incluant la téléphonie par Internet et les services payés au moyen de cartes prépayées) des citoyens du Québec;

ATTENDU QUE le montant actuel est de 0,46 \$ par ligne par mois;

ATTENDU QUE la taxe 9-1-1 passera de 0,46 \$ à 0,52 \$ par ligne par mois à compter du 1er janvier 2024 et qu'une indexation annuelle sera introduite le 1er janvier 2025;

ATTENDU QU'en mars 2023, le ministre de la Sécurité publique a annoncé un investissement de 45,5 millions de dollars sur trois (3) ans pour la modernisation du service 9-1-1, laquelle est essentielle pour garantir un accès rapide et efficace aux services d'urgence dans notre territoire, dans la mesure où la couverture cellulaire de notre territoire est efficace;

ATTENDU QUE cette modernisation représente un investissement technologique crucial pour améliorer la sécurité de tous les citoyens qui bénéficient d'une couverture cellulaire appropriée;

ATTENDU QU'une approximation de 80 % des appels au 9-1-1 sont effectués à partir d'appareils mobiles;

ATTENDU QU'il incombe déjà aux municipalités de déployer des infrastructures de télécommunications (antenne, relais de communication) pour améliorer et/ou contrer la couverture déficiente;

ATTENDU QU'en cas d'urgence survenant en zone rurale, la vie, la santé et la sécurité des citoyens dépendent de l'accessibilité rapide et fiable au réseau cellulaire pour les services incendie et pour tous les autres intervenants d'urgence et que le gouvernement a lui-même souligné cette importance : « Une couverture cellulaire de qualité est requise pour contacter les premiers répondants en cas d'urgence et pour recevoir les messages urgents du gouvernement » (référence : ministère du Conseil exécutif dans l'appel d'offres publié le 5 octobre 2022);

ATTENDU QUE les citoyens de la MRC du Granit doivent contribuer financièrement, via la taxe 9-1-1, aux mêmes titres que tous les citoyens des autres régions du Québec, pour des services dont ils ne pourront pas nécessairement bénéficier, sinon que partiellement, considérant la couverture cellulaire déplorable offerte dans notre MRC;

ATTENDU QUE l'absence ou la déficience d'une couverture cellulaire crée une iniquité entre les citoyens des régions mal desservies et ceux des régions mieux couvertes, notamment des zones urbaines;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, dans sa plateforme électorale, a lui-même mentionné l'importance de l'équité en termes d'Internet haute vitesse et de couverture cellulaire entre les régions et les centres urbains : « Dans ce nouveau contexte, les infrastructures numériques deviennent hautement stratégiques. Il faut éviter de voir se creuser de nouveaux fossés entre les régions et les grands centres urbains. Le Québec doit être prêt à s'adapter à cette révolution »

ATTENDU QUE le manque d'équité en matière de couverture cellulaire nuit au développement régional, économique et technologique, entravant ainsi la croissance et l'occupation de notre territoire au détriment des zones urbaines à forte densité de population;

ATTENDU QUE le sentiment de ne pas être en sécurité en raison de la mauvaise couverture cellulaire préoccupe de nombreux citoyens en plus d'être un frein à l'établissement de nouveaux citoyens sur notre territoire ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le gouvernement reconnaisse l'importance cruciale de moderniser la couverture cellulaire pour garantir que tous les citoyens bénéficient, de façon équitable, de la modernisation du système 9-1-1, quel que soit l'endroit où ils vivent, tout en favorisant le développement régional et en renforçant le sentiment de sécurité au sein de notre territoire.

QUE le gouvernement s'engage à prendre des mesures pour garantir que les coûts de la modernisation du système 9-1-1 soient répartis de manière équitable entre les citoyens, en tenant compte de la qualité de la couverture cellulaire dans chaque région.

QUE le gouvernement travaille en collaboration avec les fournisseurs de services de télécommunications pour étendre la couverture cellulaire dans les régions pas encore desservies ou mal desservies, afin de permettre à tous les citoyens de bénéficier, entre autres, des avantages du système 9-1-1 modernisé.

QUE le gouvernement s'engage à informer régulièrement les citoyens sur les progrès réalisés dans le cadre de cette résolution et à recueillir leurs commentaires pour assurer une mise en œuvre transparente et efficace.

QUE la présente résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, au ministère de la Sécurité publique, à la FQM, à l'UMQ, à la députation provinciale ainsi qu'aux MRC du Québec pour appui afin qu'elles transmettent cette demande à leur tour aux municipalités de leur territoire pour appui.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois appuie la MRC du Granit dans sa demande auprès du gouvernement soit :

QUE le gouvernement reconnaisse l'importance cruciale de moderniser la couverture cellulaire pour garantir que tous les citoyens bénéficient, de façon équitable, de la modernisation du système 9-1-1, quel que soit l'endroit où ils vivent, tout en favorisant le développement régional et en renforçant le sentiment de sécurité au sein de notre territoire.

QUE le gouvernement s'engage à prendre des mesures pour garantir que les coûts de la modernisation du système 9-1-1 soient répartis de manière équitable entre les citoyens, en tenant compte de la qualité de la couverture cellulaire dans chaque région.

QUE le gouvernement travaille en collaboration avec les fournisseurs de services de télécommunications pour étendre la couverture cellulaire dans les régions pas encore desservies ou mal desservies, afin de permettre à tous les citoyens de bénéficier, entre autres, des avantages du système 9-1-1 modernisé.

QUE le gouvernement s'engage à informer régulièrement les citoyens sur les progrès réalisés dans le cadre de cette résolution et à recueillir leurs commentaires pour assurer une mise en œuvre transparente et efficace.

QUE la présente résolution soit envoyée à la MRC du Granit pour appui.

2023-11-284

**Appui à la MRC du granit - financement
relativement aux appels de centres
secondaires 9-1-1 – incendie**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a fait parvenir une demande d'appui par sa résolution no 2023-176 :

ATTENDU QUE les schémas de couverture de risques incendie imposent diverses obligations aux municipalités, sans pour autant que le financement nécessaire à la mise en place de ces obligations ne soit pourvu;

ATTENDU QUE contrairement aux autres centres d'appels secondaires d'urgence (services ambulanciers et policiers) aucun ministère n'est garant du financement des centres de répartition secondaires incendie ;

ATTENDU QUE ce manque de financement aux centres de répartition secondaires incendie impose les municipalités à remettre la facture à leurs citoyens à même les comptes de taxes municipaux, soit sous forme de nouvelle taxe, et ce, sans aucune plus-value;

ATTENDU QUE les services incendie tentent de se moderniser et d'utiliser entre autres des applications cellulaires bidirectionnelles et la messagerie texte afin d'être alertés lors des appels incendie pour ainsi diminuer les délais de réponse et augmenter l'efficacité des services mais que la couverture cellulaire est déficiente sur une grande partie du territoire de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la couverture cellulaire inadéquate du territoire oblige les services incendie à mettre en place des méthodes d'alerte additionnelles en plus d'assurer l'entretien de celles-ci afin de garantir que les intervenants soient contactés lors des interventions;

ATTENDU QUE le nombre de méthodes d'alertes additionnelles mises en place par les services incendie engendre une charge de travail aux répartiteurs du centre de répartition secondaire;

ATTENDU QUE le centre de répartition secondaire incendie facture les services incendie lorsqu'ils utilisent trois méthodes différentes et plus pour alerter les intervenants;

ATTENDU QUE la notion de « gouvernement de proximité » dépasse sa fonction première, soit celle de laisser une latitude au sujet du pouvoir décisionnel des municipalités selon leur réalité et non de leur faire porter le fardeau du financement des obligations gouvernementales ;

ATTENDU QUE les municipalités se voient contraintes de fournir du financement pour des services dont elles ne pourront pas nécessairement bénéficier considérant la couverture cellulaire inadéquate et même inexistante selon les secteurs de son territoire puisque selon une étude de caractérisation menée en 2020 par la MRC sur un total de 1 404 km de rues/routes/chemins recensés, 57 % n'ont aucune couverture cellulaire;

ATTENDU QUE les municipalités ont l'impression que la notion de « gouvernement de proximité » rime plutôt avec « responsabilités fiscales » plutôt que « latitude de vos décisions selon vos propres réalités »;

ATTENDU QUE les municipalités rurales ont l'impression d'avoir été une fois de plus oubliées de par leurs particularités dans des orientations gouvernementales qui s'appliquent davantage dans les milieux urbains de grande envergure;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les autorités gouvernementales compétentes soient invitées à examiner attentivement la question du financement relatif aux centres de répartition secondaires incendie et à prendre des mesures pour garantir que les coûts engendrés par ces obligations soient répartis de manière équitable et transparente entre les différentes parties prenantes, notamment les municipalités, les citoyens et le gouvernement, et ce, au même titre que pour les appels reliés aux services ambulanciers et policiers.

QU'il soit demandé aux autorités gouvernementales de réexaminer la notion de « gouvernement de proximité » et de s'assurer que les municipalités disposent des ressources financières nécessaires pour remplir leurs obligations en matière de schémas de couverture de risques incendie sans imposer un fardeau financier excessif sur leurs résidents.

QUE les autorités gouvernementales soient priées de prendre en considération les besoins spécifiques des municipalités qui doivent maintenir, entre autres, plusieurs modes d'alertes différents aux intervenants en raison de l'absence de couverture cellulaire, et de mettre en place des mécanismes de financement appropriés pour les aider à assumer ces coûts supplémentaires.

QUE la présente résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, au ministère de la Sécurité publique, à la FQM, à l'UMQ, à la députation provinciale ainsi qu'aux MRC du Québec pour appui afin qu'elles transmettent cette demande à leur tour aux municipalités de leur territoire pour appui.

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois appuie la MRC du Granit dans sa demande auprès du gouvernement soit :

QUE les autorités gouvernementales compétentes soient invitées à examiner attentivement la question du financement relatif aux centres de répartition secondaires incendie et à prendre des mesures pour garantir que les coûts engendrés par ces obligations soient répartis de manière équitable et transparente entre les différentes parties prenantes, notamment les municipalités, les citoyens et le gouvernement, et ce, au même titre que pour les appels reliés aux services ambulanciers et policiers.

QU'il soit demandé aux autorités gouvernementales de réexaminer la notion de « gouvernement de proximité » et de s'assurer que les municipalités disposent des ressources financières nécessaires pour remplir leurs obligations en matière de schémas de couverture de risques incendie sans imposer un fardeau financier excessif sur leurs résidents.

QUE les autorités gouvernementales soient priées de prendre en considération les besoins spécifiques des municipalités qui doivent maintenir, entre autres, plusieurs modes d'alertes différents aux intervenants en raison de l'absence de couverture cellulaire, et de mettre en place des mécanismes de financement appropriés pour les aider à assumer ces coûts supplémentaires.

QUE la présente résolution soit envoyée à la MRC du Granit pour appui.

2023-11-285

Collecte de porte à porte pour des secteurs desservis actuellement par conteneur

ATTENDU QUE le conseil souhaite augmenter la collecte de porte à porte afin de préserver les redevances qu'ils lui sont accordées;

ATTENDU QUE certains secteurs ont été réaménagé au courant de l'année afin de permettre le déneigement de ceux-ci et par le fait même offrir le porte à porte à ces secteurs;

ATTENDU QUE le conseil souhaite mettre en place le service de collectes des matières résiduelles en début d'année 2024 et par le fait même, retirer les conteneurs.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil offre à partir de 2024 la collecte porte à porte pour les secteurs suivants conditionnellement à l'approbation du fournisseur :

- 1 Secteur du premier rang
- 2 Secteur du Huitième rang Est
- 3 Secteur du Dixième rang Est

2023-11-286

Vente du camion international 2012

ATTENDU QUE le conseil a fait l'acquisition d'un nouveau camion de déneigement.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil souhaite procéder à la vente du camion International 2012 avec une mise minimale de 25 000\$.

2023-11-287

Entériner l'achat d'équipement à neige

ATTENDU QUE le conseil a fait l'achat d'un nouveau camion de déneigement en septembre dernier;

ATTENDU QUE celui-ci n'avait pas d'équipement de déneigement;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a trouvé les équipements suivants en très bonne états : la charrue (one-way), le brancard complet qui s'accroche au camion, le brancard de l'aile de côté ainsi que l'aile de côté, la pompe hydraulique, ainsi qu'un peigne sous châssis hydraulique qui s'attache à l'aile.

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil entérine l'achat des équipements tel que mentionnés précédemment chez le fournisseur excavation Hugo Leblond pour un montant de 9 000\$ avant taxes.

2023-11-288 Achat de déglaçant

ATTENDU QUE la municipalité doit faire l'achat de déglaçant à béton;

ATTENDU QUE le conseil souhaite préserver le béton le plus longtemps possible dans les entrées des bâtiments municipaux;

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil autorise l'achat de déglaçant à la COOP la patrie au montant de 1 262,80\$ avant taxes.

**2023-11-289 Achat de pointe au carbure et équipement
de déneigement**

ATTENDU QUE la municipalité doit faire l'achat de nouvelles pointes au carbure pour la niveleuse;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire l'achat d'un nez pour la gratte, d'une petite et une grande tige ainsi que d'un levier pour le western;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil autorise l'achat de pointes au carbure et l'achat d'équipement de déneigement chez PJB Industrie Inc pour un montant de 1 944,00 avant taxes.

**2023-11-290 Demande de versement -Projets
particuliers d'amélioration par
circonscription électorale Dossier :
FUJ77699 – 30010 (5) – 20230518-022**

Il est proposé par Monsieur Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les dépenses pour les travaux exécutés au Premier Rang pour un montant subventionné de 15 000 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports soient approuvées.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**2023-11-291 Demande de versement - Programme
d'aide à la voirie locale - Volet Projets
particuliers d'amélioration Enveloppe
pour des projets d'envergure ou
supramunicipaux Dossier no 00030566-1 -
30010 (05) - 2021-04-20-11**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil de Notre-Dame-des-Bois approuve les dépenses d'un montant de 30 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2023-11-292

Achat de trois regards d'égout ajustable

ATTENDU QUE le conseil a octroyé un contrat d'asphaltage de la rue Vaillant;

ATTENDU QU'IL y a actuellement des regards d'égout non ajustable

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil autorise l'achat de trois regards d'égout ajustable afin de permettre dans le futur d'ajuster la hauteur de ceux-ci en cas de besoin.

QUE le conseil mandate la firme Sintra de faire l'achat ainsi que l'installation des regards d'égout pour un montant de 4 921.76\$ avant taxes.

2023-11-293

**Demande d'aide financière au programme
d'aide financière pour la formation des
pompiers volontaires ou à temps partiel**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Bois désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Bois prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Granit en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Granit

2023-11-294 Entériner l'achat de deux pompes pour la station d'épuration

ATTENDU QUE les deux pompes à la station d'épuration doivent être remplacées;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil entérine l'achat de deux pompes chez Hibon Inc. pour un montant de 7 080,98\$ avant taxes.

2023-11-295 Appel d'offres – Fourniture et transport de diésel et de chauffage 2024

ATTENDU l'appel d'offres pour la fourniture et le transport de diésel et d'huile à chauffage pour 2024;

ATTENDU la réception une soumission.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'offre de services de Harnois Énergies soit acceptée pour le diésel et l'huile à chauffage.

2023-11-296 Déneigement d'une partie du 10^e Rang Est – partie non déneigée jusqu'au stationnement de la Montagne de Marbre

ATTENDU QUE l'entrepreneur Excavation Morin n'effectuera plus le déneigement d'une partie du 10^e Rang Est ;

ATTENDU QUE cette année, la municipalité effectuera le déneigement du 10^e Rang Est jusqu'à la nouvelle virée ;

ATTENDU QUE partir de la virée jusqu'au stationnement, sur distance d'environ 500 mètres, nous ne pouvons le faire avec notre camion ;

ATTENDU QUE l'entreprise Services Forestiers Stéphane Blais a déposé une soumission pour effectuer le déneigement de cette portion de chemin pour un montant de 4 369.05\$ taxes incluses ;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la soumission de Services Forestiers Stéphane Blais au coût de 4 369.05 \$ taxes incluses, pour la saison 2023/2024, soit acceptée.

**2023-11-297 Budget pour offrir un repas aux bénévoles de nos
organismes municipaux lors de la Journée porte
ouverte**

ATTENDU QU'une journée porte est organisée le 18 novembre 2023 en collaboration avec les divers organismes municipaux de la municipalité ;

ATTENDU QU'il a été suggéré par Mme Julie Demers d'offrir le repas aux bénévoles;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil autorise les achats nécessaires pour le repas pour un budget de 250.00\$; le remboursement des factures se fera sur présentation des pièces justificatives.

Période de questions

Le maire, et les élus répondent aux questions du public.

2023-11-298 Levée de la séance

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 20h27.

M. Dominic Boucher-Paquette
Maire

Mme Johanne Carrier
Directrice adjointe &
Secrétaire-Réceptionniste